

VILLE DE VILLEMOMBLE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT OU DE STATIONNEMENT

A transmettre par mail : voirie@mairie-villemomble.fr

Demander (assujetti aux redevances)

Date :/...../.....

Je soussigné(e) : Entreprise/Société

N° SIRET impératif pour toute demande qui est effectuée par une entreprise/société :

Nom Prénom

Téléphone portable Téléphone fixe

Agissant en qualité de :

- Propriétaire
- Syndic
- Société

Domicilié à :

.....
.....
.....

Et pour le compte de :

.....
.....
.....

Le demandeur signataire de ce formulaire sera le payeur des droits de voirie relatifs à l'occupation du domaine public.

Selon les cas, la demande devra être accompagnée :

- ☛ De l'accord du propriétaire
- ☛ De l'accord de l'assemblée délibérante
- ☛ Du n° SIRET impératif pour toute demande déposée par une société. En l'absence l'autorisation est réputée refusée.

Cette demande concerne les dépôts ou stationnements suivants :

- Dépôts de matériaux ou de gravats
- Installation d'échafaudage non fixé au sol
- Réalisation d'une clôture de chantier non fixée au sol
- Installation de benne(s)
- Toute occupation temporaire du Domaine Public sans fixation au sol

Je sollicite l'autorisation suivante :

- Occupation temporaire du/...../..... au/...../.....
- Occupation annuelle (nominative et doit être renouvelée tous les 5 ans et reste taxée suivant la délibération du Conseil Municipal)
- Occupation de la chaussée

La règle du stationnement devra être respectée. La largeur de l'emprise sur la chaussée est limitée à 2 mètres.

- Occupation du trottoir

L'occupation (trottoir ou chaussée), si elle est autorisée, est soumise au paiement d'une redevance par le demandeur de 15,02 €uros pour l'année 2025 par m² et par période de 30 jours (toute période commencée est due).

Au droit de la propriété sise à
Villemomble :

Dimensions du dépôt : Longueur = mètres
Largeur = mètres

Coordonnées de l'entreprise

.....
.....
.....

Signature et cachet du demandeur (si société)